



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 juin 2015

#### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	44	5	0

**OBJET : 02-4 - FORT CARRE - DEPOT-  
VENTE DE L'OUVRAGE « LE FORT  
CARRE - MYSTERE D'UNE ROSE DE  
PIERRE » - CONVENTION AVEC LA SARL  
"IMPRIMERIE ANTIBOISE FANTINO"  
- AUTORISATION DE SIGNATURE -  
FIXATION D'UN NOUVEAU PRIX DE  
VENTE /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2091/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 JUIN 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 2 JUIL. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Le vendredi 19 juin 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/06/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-4 - FORT CARRE - DEPOT-VENTE DE L'OUVRAGE « LE FORT CARRE - MYSTERE D'UNE ROSE DE PIERRE » -  
CONVENTION AVEC LA SARL "IMPRIMERIE ANTIBOISE FANTINO" - AUTORISATION DE SIGNATURE - FIXATION D'UN  
NOUVEAU PRIX DE VENTE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Depuis le 21 mars 2006, une convention lie la Commune à la SARL IMPRIMERIE ANTIBOISE FANTINO, qui détient les droits exclusifs de vente de l'ouvrage intitulé « Le Fort Carré – mystère d'une rose de pierre ».

Afin de faciliter la vente des ouvrages restant en stock (142 exemplaires), il est proposé une diminution du prix public actuel de 34,15 euros qui serait réajusté au prix de 20 euros.

Pour cela, une nouvelle convention sera mise en place, permettant de fixer les modalités du dépôt-vente. Elle a pour terme le 31 décembre 2016 et pourra être renouvelée une fois pour une durée de deux ans aux mêmes conditions.

Titre de l'ouvrage	Nb mis en dépôt-vente	Prix unitaire de vente TTC	Recette unitaire pour le Prestataire (70%)	Recette unitaire pour la Commune (30%)	Recettes globales	Recettes globales pour le Prestataire	Recettes globales pour la Commune
« Le Fort Carré mystère d'une rose de pierre »	142	20 €	14 €	6 €	2 840 €	1988 €	852 €

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** les modalités de vente en régie de l'ouvrage ci-dessus énoncé;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SARL IMPRIMERIE ANTIBOISE FANTINO, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.02-4 - FORT CARRE - DEPOT-VENTE DE L'OUVRAGE " LE FORT CARRE - MYSTERE D'UNE ROSE DE PIERRE " - CONVENTION AVEC LA SARL "IMPRIMERIE ANTIBOISE FANTINO" - AUTORISATION DE SIGNATURE - FIXATION D'UN NOUVEAU PRIX DE VENTE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 02/07/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/07/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM2091-15 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150619-DCM2091-15-DE

---

**Date de décision :** 19/06/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture